

Avenant Classification Accord GEPP

27 janvier
2026

Avenant sur la Classification : nous avons **signé** !

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** a choisi de soutenir cet avenant, car il apporte pour la première fois depuis la signature de la classification en 2017 :

✓ la création de nouveaux emplois dans le référentiel

Principalement dans les fonctions supports mais aussi 2 nouveaux emplois en relation de services.

✓ un élargissement par le haut de l'amplitude de certains emplois

Permettant d'élargir les possibilités d'évolution sans changer d'emploi.

✓ un regroupement de certains emplois avec des activités proches

! Mais un avenant insuffisant à ce stade.

Lors de la seconde phase de négociation prévue au printemps, la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** demandera à nouveau, sur la même logique que celle avancée par la direction pour les fonctions supports, le réexamen du positionnement de certains emplois sur la base des activités exercées et au regard des attendus des niveaux d'emploi.

A titre d'exemple : les Responsables d'Équipe, positionnés actuellement à + de 75 % sur le niveau E, doivent au plus vite atteindre le niveau F au regard de leurs activités.

Accord GEPP : nous n'avons **pas signé** !

Nos réserves sont fortes et nombreuses :

✗ Une démarche “d'efficience” déguisée

Objectif annoncé : redéployer 600 postes des fonctions support vers le réseau.

→ Pourtant nos collègues sont utiles et nécessaires pour l'ensemble du personnel !

✗ Absence totale de cartographie des métiers sensibles

Demandée à plusieurs reprises... mais prévue dans 18 mois, après signature !

→ Comment sécuriser les parcours sans vision ?

✗ Manque de garanties salariales (notre demande insistance) et absence de visibilité

Qui sera impacté ? Comment ? Sur quels critères ?

→ Les zones d'ombre restent trop nombreuses.

✗ Risques psychosociaux évidents

Stress, incertitudes, tensions dans les équipes : rien dans l'accord pour protéger les agents, notamment les CDD ou métiers fragiles.

✗ Mobilités non garanties

Ni garanties géographiques, ni garanties professionnelles.

→ Les agents avancent dans le flou.

✗ Risque de démotivation et d'injustice

Des dispositifs non opposables et validés par une cellule nationale.

→ Danger de subjectivité et d'exclusions.

✗ Aucun moyen réel

Une déclaration d'intention sans budget annoncé, sans dispositif concret.

→ Impossible d'accompagner sérieusement les parcours.

✗ Une gestion des effectifs, pas des compétences

La GEPP devient un outil de pilotage RH plutôt qu'un projet humain.

✗ Un congé mobilité proche d'une sortie sèche

Perte d'ancienneté et de droits futurs pour les agents concernés.



Notre position sur le référendum GEPP

A la demande des organisations syndicales signataires, une consultation de l'ensemble du personnel va être organisée par référendum afin de valider l'accord :

En pleine cohérence avec sa non-signature, la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi appellera à dire NON au référendum** pour les raisons suivantes :

- Un processus non transparent

Climat dégradé, informations insuffisantes, absence de vision claire,

- Risque d'interprétation biaisée

Le référendum pourrait apparaître comme une validation d'un accord insuffisant et anxiogène,

- Les fonctions supports sont essentielles : elles ne sont ni des variables d'ajustement, ni des supplétifs au rabais

Nous refusons que la GEPP devienne un levier d'économies budgétaires au détriment des agents et des services délivrés.

**Pourquoi
NON ?**

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi reste mobilisée !

Nous refusons une GEPP mettant en péril les parcours, le bien-être et l'équilibre des métiers.

**Ensemble,
faisons entendre la voix des agents.**

Ensemble, exigeons une GEPP réellement humaine, sécurisée et construite avec les représentants du personnel.

Prenez contact avec nous par mail afin d'échanger et vous abonner à nos publications, rejoignez-nous dès maintenant !

Abonnez-vous en cliquant sur ce lien :

syndicat.cfe-cgc@francetravail.fr

